

MAIRIE DE SAINTE FOY TARENTOISE

Tel : 04.79.06.90.53.

Fax : 04.79.06.94.63.

Mail : mairie@saintefoy-tarentaise.fr

BORDEREAU DE RECouvreMENT DE LA TAXE DE SEJOUR

A retourner en mairie impérativement avant la fin mai ou avant fin septembre

Nom du propriétaire et/ou du gestionnaire :
Nom et adresse de l'hébergement :
Classement ou équivalence :
Nombre de lits de l'hébergement :

Saisons : ÉTÉ..... ou HIVER

Age	Nom Prénom	Date d'arrivée	Date de départ	Durée en jours	Tarif	Montant
<i>Exemple</i>						
7 ans	DURAND Zoé	26/12/2015	02/01/2016	7	1,00 €	- €
45 ans	DURAND Martin	26/12/2015	02/01/2016	7	1,00 €	7,00 €
42 ans	DURAND Véronique	26/12/2015	02/01/2016	7	1,00 €	7,00 €
TOTAL						

car - 18 ans

Arrêté à la somme de (en toute lettres).....

L'hébergeur devra payer le montant de la taxe du soit par chèque, soit en espèces directement auprès de la Mairie de Sainte-Foy-Tarentaise.

Fait à
 Le
 Signature.....